

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-07-06-07

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme JUMIAUX A., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. AVRIL V (pouvoir à M. VASSELIN H.), M. FONTAINE S (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme MOA K. (pouvoir à Mme WILK I.), Mme SURET A. (pouvoir à Mme JUMIAUX A.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.).

Etaient absents : M. WINTER G., Mme BREARD A., M. COUAILLET T.

Date de convocation : 28/06/2022

Date d'affichage : 28/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24

M. BEAUCAMP L. a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : CENTRE SOCIAL – PROJET EDUCATIF – PROJET PEDAGOGIQUE ET
REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE**

Suite aux différents échanges avec la Caisse des allocations familiales, les documents règlementaires du services jeunesse ont été révisés.

Ces documents précisent plusieurs points concernant l'organisation et le fonctionnement du service, pour améliorer l'accueil des enfants et adolescents, afin d'être en parfaite adéquation avec le projet social, validé cette année par la CAF.

Dans le cadre de l'axe 4 du projet social relatif à la continuité éducative et culturelle pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, les projets éducatifs et pédagogiques visent plusieurs objectifs :

- Le renforcement des partenariats avec les enseignants
 - La poursuite du dispositif CLAS (accompagnement à la scolarité)
 - L'enrichissement des activités socioculturelles visant à élargir les centres d'intérêt au sein du territoire et découvrir de nouvelles pratiques culturelles
 - La sensibilisation à l'écologie et à la biodiversité
- Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement intérieur, le projet pédagogique et le projet éducatif du service jeunesse
- Autorise Madame le Maire, ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager les démarches, établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que la DGS de la commune assure l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 11 juillet 2022,

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20220711-20220706-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022